

COMMUNES DU CENTRE LITTORAL

Cayenne - Macouria - Matoury - Montsinéry Tonnégrande - Rémire Montjoly - Roura

Patiente mineure

Doit être accompagnée de l'un de ses deux parents
Si désire garder le secret à l'égard des titulaires de l'autorité parentale ou de son représentant légal, l'aider dans le choix de la personne majeure susceptible de l'accompagner (art. L. 2212-7)

Patiente majeure

La réalisation d'une IVG dans un établissement de santé garantit l'anonymat si la patiente en fait la demande (cf. codes prestations)

Si le professionnel ne pratique pas les IVG

- Il remplit le certificat de demande d'IVG, informe la patiente sur les méthodes et lui remet la plaquette d'information
- Il l'oriente en fonction de l'âge gestationnel et du choix de la patiente (cf. document « Où réaliser une IVG en Guyane »)
- Tous les professionnels reçoivent les patientes sans RDV

Si le professionnel pratique les IVG

- Il réalise ou prescrit une échographie
- Il informe la patiente sur les méthodes, la contraception et lui remet la plaquette d'information
- Il prescrit un bilan biologique (groupe sanguin, rhésus)
- Il propose un dépistage des infections sexuellement transmissibles et un frottis cervico-vaginal
- Si IVG chirurgicale, uniquement en établissement de santé : CHAR ou clinique Véronique (bilan préopératoire et une consultation d'anesthésie)

L'entretien psychosocial est **obligatoire (CPEF ou CHAR)**

Une attestation de consultation est remise à l'issue de cet entretien
Un délai de réflexion de 48h est obligatoire avant la réalisation de l'IVG

L'entretien psychosocial est **proposé systématiquement (CPEF/ CHAR)**

Une attestation de consultation est remise à l'issue de cet entretien.

Recueil du consentement éclairé de la patiente sur le formulaire dédié

Chez les femmes de rhésus négatif, une injection d'anti-corps anti-D (Rhophylac 200µg) doit être réalisée de façon systématique au maximum dans les 72h qui suivent la prise de Misoprostol

L'information en matière de régulation des naissances est réalisée lors de la première consultation et lors de la consultation post IVG

Une contraception est prescrite au plus tard lors de la 2^{ème} consultation. Le professionnel de santé s'assure que la méthode choisie est adéquate et adaptée à la femme lors de la consultation post-IVG

Les patientes en séjour irrégulier et ne possédant pas de couverture sociale sont prises en charge en établissement de santé à titre de soins urgents

Entre 12 et 16 SA, adresser rapidement la patiente vers un établissement de santé

Entre 12 et 16 SA, adresser rapidement la patiente vers un établissement de santé